

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 61 (1916)
Heft: 4

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

(*D'un collaborateur spécial.*)

Encore une autre cloche. — Deux mots au sujet des tribunaux militaires. — Les bombes de Porrentruy. — L'esprit de l'armée. — Quelques mesures spéciales.

Après trois mois de silence, le chroniqueur se trouve un peu embarrassé en reprenant la plume qu'il a posée sur un dithyrambe en l'honneur de l'état-major de l'armée, à propos des conférences aux soldats. Le dit état-major a été depuis lors presque constamment sur la sellette à propos des différentes « affaires » ; il a même été vivement pris à partie dans les colonnes de la *Revue militaire suisse*. Sans vouloir rouvrir une discussion qu'il aurait peut-être mieux valu ne pas commencer, le chroniqueur croit devoir dire ici que le point de vue exposé en toute franchise par notre éminent rédacteur en chef, est loin d'être celui de tous les officiers de la Suisse romande.

Certes, nous avons toujours eu fort peu de sympathie pour MM. Egli et de Wattenwyl, et leur départ forcé laissera chez nous peu de regrets. Certes, la plupart d'entre nous font leurs réserves sur la manière dont cette affaire a été menée, mais en fin de compte nous sommes satisfaits du résultat. Les officiers fautifs ont été remplacés par d'autres qui ont des aptitudes au moins égales sans avoir les mêmes défauts de caractère. Le chef d'état-major de l'armée, qui a soutenu ses anciens collaborateurs jusqu'au bout avec une loyauté chevaleresque, doit se dire en son for intérieur qu'il n'a rien perdu au change. Tout est bien qui finit bien.

Malheureusement, sur cette affaire sont venues s'en greffer plusieurs autres qui ont fait voir que nous sommes encore bien loin de l'unité morale indispensable à une politique nationale de grande envergure. Il est inutile de se dissimuler que, dans la grande guerre à laquelle nous assistons en spectateurs, les sympathies de notre peuple, et, ce qui est la même chose, de notre armée sont partagées. La majorité de la Suisse romande souhaite la victoire des Alliés ; une forte proportion de la Suisse allemande fait des vœux pour le succès des empires centraux. Dans ces conditions, nos autorités

politiques et militaires ont fort à faire pour maintenir la neutralité absolue, qui est à la base de toute notre politique.

Il est de notre devoir à tous, romands et alémaniques, de leur faciliter cette tâche en évitant de soulever, à propos d'incidents sans importance, les questions de langue, de race et de sympathie. En maintenant sa neutralité, quoi qu'il arrive, la Suisse a d'ailleurs un but plus élevé encore que la conservation de son indépendance et de son unité nationale ; elle a la tâche de montrer à la postérité que dans l'histoire des peuples les questions de race et de langue doivent être secondaires et que Germains et Latins peuvent vivre en bonne intelligence, dans une démocratie où les ambitions malsaines ne jouent aucun rôle, et où chacun a droit à sa place au soleil.

Il est vrai que nos Confédérés ont parfois la main un peu lourde et le langage un peu rude, mais, nous, romands, avons souvent l'épiderme bien chatouilleux et la langue bien mordante. Toutes les amabilités du *Berner Tagblatt* et autres feuilles de cet acabit ne justifient pas les balivernes que des journaux sérieux de la Suisse romande ont servi à leurs lecteurs sur les affaires des colonels, du drapeau, des cartouches, des bombes, etc.

Deux de ces affaires auront prochainement leur épilogue devant nos plus hautes autorités judiciaires civile et militaire. Les jugements qui seront rendus ne satisferont certainement pas tout le monde, mais il faut qu'ils soient acceptés sans murmure. Tout condamné a vingt-quatre heures pour maudire ses juges, c'est entendu ; mais le peuple n'a pas le droit de se substituer au juge. Sans cela, il n'y a plus qu'à rétablir la loi du Lynch et à supprimer les tribunaux, tant civils que militaires.

Ceci nous amène à dire deux mots des tribunaux militaires. Ceux-ci n'ont pas eu une bonne presse ces derniers temps surtout en Suisse romande. La loi d'organisation qui les régit est surannée. L'assemblée fédérale serait bien inspirée en revisant cette loi à bref délai, avant qu'une initiative populaire, faite d'un mélange d'inconscience et de malveillance, ne nous apporte un remède pire que le mal.

Une affaire plus délicate, que nos tribunaux sont incompétents à juger, est venue raviver l'effervescence au moment où elle semblait se calmer. Je veux parler des bombes avec lesquelles nos chers « Kameraden » de l'Armée allemande sont venus troubler les rêves des bonnes gens de Porrentruy et la quiétude des inoffensives sentinelles qui veillaient sur leur paisible sommeil. Sentinelles sans cartouches, bombes qui n'éclatent pas, aviateurs qui prennent le chef-lieu de l'Ajoie pour une forteresse française, tout cela ressemble plus

à l'opérette qu'à la guerre. Et pourtant c'est la guerre, ou tout au moins c'en est la menace. Il y a eu des sanctions prises ; il y en aura peut-être encore, puisque le gouvernement impérial a bien voulu promettre que les aviateurs fautifs seraient punis. Il y a d'ailleurs lieu de croire que cet incident fera ouvrir l'œil à qui de droit, et que ce bombardement inoffensif sera le dernier. Regrettons seulement le malentendu à propos de la distribution des cartouches dont un sympathique officier a été la victime, et espérons que l'armée ne sera pas privée longtemps de ses services. D'ailleurs le bombardement en lui-même n'a rien été en regard des inepties, pour ne pas dire plus, qu'une grande partie de la presse suisse, sans distinction de francophilie ou de germanophilie, a débitées à ce sujet. Des journalistes qui n'ont jamais tenu d'autre arme qu'une plume ont fait des reproches à l'autorité militaire parce qu'elle avait puni le commandant du régiment et non celui du bataillon ! Vraiment, on fera bien de supprimer toutes les autorités militaires, civiles, judiciaires et autres et de déférer tous les accusés au comité de la presse, à moins qu'on ne se décide à faire le contraire et à renvoyer devant les tribunaux quelques journalistes brouillons.

Malgré toutes ces secousses, l'armée continue à vivre sa vie de tous les jours. Dans nombre d'unités, surtout dans les armes spéciales, suisses romands et suisses allemands se coudoient journellement et il n'y a pas eu l'ombre d'une rixe, ni d'une querelle. Entre officiers, il n'y a pour ainsi dire jamais une parole déplacée. On a le sentiment quand on est à l'armée que l'agitation dont les journaux sont remplis existe surtout chez les femmes, les enfants, et un petit nombre de civils désœuvrés. L'armée, elle, fera son devoir, quoi qu'il arrive, envers et contre n'importe quel agresseur.

Nos autorités ont pris ces derniers temps une série de mesures importantes intéressant l'armée, mesures qui ont passé presque inaperçues au milieu de l'énervement causé par nos diverses « affaires ».

Une de ces mesures est le rétablissement des écoles centrales d'officiers. Ces écoles, où se forment nos futurs commandants de compagnie et de bataillon, avaient été supprimées en 1914 et 1915. On s'était flatté un certain temps de pouvoir former ces chefs dans le cadre des unités. On a dû reconnaître, après expérience, que notre service de relève était un milieu peu favorable pour une instruction systématique des futurs conducteurs de troupe. En outre, on a prévu les difficultés que présenteraient les questions d'avancement, après la guerre, si l'on ne donnait pas déjà maintenant au plus grand nombre possible d'officiers l'occasion de faire les ser-

vices exigés par l'ordonnance sur l'avancement en temps de paix.

Une autre mesure de la plus haute importance a été le recensement des hommes de 16 à 60 ans non astreints au service, mais possédant ou sachant manier un fusil. On a aussi autorisé des volontaires plus âgés à se présenter et un grand nombre en ont profité. Ces opérations du recensement n'ont pas été partout bien organisées et on a pu voir dans les rues de nos villes plus d'un volontaire qui ne faisait guère honneur à l'armée suisse. D'une manière générale, cependant, le résultat a été satisfaisant. En même temps tous les « citoyens » des classes de 1883 à 1892 inclusivement, incorporés dans les services complémentaires et résidant en Suisse, devront se soumettre à une nouvelle visite sanitaire. On prévoit que ce recrutement donnera un assez gros chiffre, et on prend déjà les mesures pour instruire les nouvelles recrues à bref délai.

On n'a pas encore jugé à propos de mobiliser les femmes, mais on a invité « toute personne, *n'importe de quel sexe* (sic), qui possède un ou plusieurs fusils, à présenter au chef de section de son domicile ces armes avec les munitions qu'elle pourrait avoir. »

A quand le régiment des Amazones suisses ? voilà une unité pour laquelle on n'aura pas de peine à trouver des cadres parmi nos jeunes officiers et même parmi les vieux. On aura peut-être un peu de peine à obtenir de ces recrues l'immobilité absolue et le silence au garde-à-vous et à leur faire apprécier les beautés du pas d'école, mais ce n'en sera que plus intéressant pour le personnel instructeur.

CHRONIQUE FRANÇAISE.

(D'un correspondant spécial).

Nos ministres de la guerre pendant la guerre. — Le général Roques.
— De Millerand à Galliéni. — Le ministère du général Galliéni.

La guerre en est à son quatrième ministre. Elle a débuté sous M. Messimy; le dernier élu est le général Roques. Celui-ci commandait dans la Wœvre et si sa carrière militaire fut brillante, son dossier politique est vierge. Il a passé par le rang et par les bureaux, dans ces derniers, entre autres, comme directeur du génie. Il fut aussi inspecteur de l'aéronautique.

On se rappelle que le général Galliéni est arrivé au ministère au lendemain de la bataille de Champagne, cette expérience de percement du front allemand qui fut sur le point de réussir. Tant en

Artois qu'en Champagne, 900 000 hommes avaient été rassemblés sur un terrain bien étudié. L'artillerie qui les soutenait était pourvue de vingt millions de projectiles, dont elle a dépensé le tiers (coût : un demi-milliard de francs). Les moindres détails avaient été prévus et réglés. Les troupes possédaient le croquis précis du terrain sur lequel elles devaient se porter. Grâce à un tel déploiement de forces, et à la perfection avec laquelle la préparation avait été exécutée, on a obtenu d'éclatants succès, qui ont rempli le pays d'allégresse, qui lui ont fait entrevoir des perspectives radieuses. Hélas ! le succès a été éphémère ; aussi la joie est-elle tombée ; et la déconvenue des illusions aurait produit non seulement de la tristesse, mais encore du découragement, si, dans ces circonstances, le peuple de France et son armée n'avaient fait preuve d'un admirable moral et de la volonté d'aller coûte que coûte jusqu'au bout.

L'expérience eut, d'autre part, ce résultat que M. Millerand dut quitter le pouvoir, et fut remplacé par le général Galliéni. Grâce à l'état d'esprit créé par l'offensive de Champagne et par ses conséquences, le changement se fit en douceur.

M. Millerand était pourtant très populaire. Si, dans le parlement, on l'aimait peu, si ses collègues du gouvernement lui reprochaient d'avoir abdicqué entre les mains de l'autorité militaire, celle-ci ne pouvait que lui savoir gré de l'attitude qu'il avait adoptée à son égard. — Je suis leur chef, il faut que je les suive, disait un général légendaire. Le ministre de la guerre se considérait pareillement comme le subordonné du généralissime, comme le premier de ses collaborateurs. Il y avait entre eux entente parfaite, et le public s'en louait. L'armée aussi. Il y avait bien par-ci par-là quelques protestations qui se faisaient entendre, quand on prêtait complaisamment l'oreille. Beaucoup d'officiers haut placés étaient tombés en disgrâce ; ils se plaignaient de n'avoir aucun recours contre l'arbitraire d'une dictature absolue. Ils auraient souhaité que l'autorité du dictateur eût un contrepoids et qu'il ne possédât pas une omnipotence sans contrôle. Doléances trop intéressées pour qu'on dût s'en émouvoir, et pour qu'on les prît en considération. D'ailleurs, qui dit pouvoir dictatorial admet la possibilité de l'arbitraire, voire sa nécessité.

La chute d'un ministre travailleur, zélé, qui passait pour avoir de la poigne, qui s'était montré très » cocardier », et qui marchait la main dans la main du généralissime, cette chute causa d'autant plus d'inquiétude que le général Galliéni passait, à tort ou à raison pour nourrir des sentiments d'hostilité sourde, mais non pas toujours muette, contre le général Joffre. Et on s'attendait à ce qu'ils

ne fissent pas bon ménage. En quoi on ne tarda pas à voir qu'on s'était trompé. Les animosités, s'il y en avait eu, disparurent dans une accolade de bienvenue. Au surplus, elles n'auraient pu subsister en face de l'ennemi. Il n'y a pas de questions personnelles quand la fortune du pays est en jeu.

Non content de serrer dans ses bras celui dont on l'accusait d'être jaloux, le nouveau ministre l'éleva sur un piédestal. Le général Joffre commandait au début, en principe, les seules armées du Nord-Est. Plus tard, il eut sous ses ordres, la totalité des forces du front occidental ; mais il n'avait pas autorité sur les corps expéditionnaires des Dardanelles ou de Salonique. Le général Galliéni fit de lui le généralissime, à proprement parler : il le mit à la tête de la totalité des troupes qui luttent contre la coalition des empires du centre.

On ne fut pas long à reconnaître ce qu'avait de rationnel et de fécond cette organisation du haut commandement. Il est naturel, il est humain que chacun se préoccupe presque exclusivement de ce dont il a la responsabilité. On s'intéresse à ce qu'on fait, et on ne s'occupe de ce que font les autres que dans la mesure où on en éprouve gêne ou profit. Un général ne regarde que le théâtre d'opérations sur lequel il a à se mouvoir, et il a une tendance bien compréhensible à le considérer comme étant le seul qui compte. C'est pourquoi on a si longtemps gardé sur le territoire français, où on ne les utilisait pas et où, quand on les utilisait, c'était pour des offensives plus coûteuses que productives, des troupes qui auraient rendu plus de services en Turquie ou en Grèce, voire en Italie et en Autriche. Le grand quartier-général ne voulait pas s'appauvrir et, grâce à sa situation prépondérante, satisfaction était donnée à ses désirs. Il partait de ce postulat qu'un mur est d'autant plus solide qu'il présente moins d'ouvertures. De là à cette conclusion qu'il faut en boucher les portes et les fenêtres, il n'y a pas très loin. Une muraille avec des évidements peut être pourtant aussi solide que si elle était pleine, pourvu qu'on prenne certaines précautions, et ces évidements permettent au jour de pénétrer dans l'intérieur, ils répondent à des besoins, comme on dit. Par surcroît, on peut utiliser ailleurs les matériaux qui en proviennent.

L'unité de direction réalisée par le général Galliéni a donc permis de mettre de l'harmonie et de la convergence dans les efforts. Et elle a été réalisée par une mesure qui accroissait la situation du général Joffre : la faveur dont jouit celui-ci n'aurait pas facilement permis qu'on diminuât son rôle.

Le général Galliéni a donc, par son geste, désarmé les malveil-

lances qui le guettaient. On lui reprochait une jalousie systématique : il a été au-devant des désirs de son soi-disant rival.

De même, on lui reprochait d'avoir gardé son fils aux Invalides, loin du danger. Il l'a aussitôt rapproché du front en le classant à la mission franco-belge. On lui reprochait d'avoir considéré le gouvernement militaire de Paris comme un poste de première ligne, de l'avoir assimilé aux armées en campagne, sous prétexte qu'il avait été déclaré en état de siège, et d'avoir admis que, dès lors, les braves militaires qui n'avaient pas quitté l'asphalte des boulevards avaient droit aux mêmes récompenses que les poilus des tranchées. Il a aussitôt prescrit d'envoyer sur le front tous les hommes valides qui encombraient la capitale. On lui avait reproché d'accumuler les sinécures autour de lui, quand il occupait le poste de gouverneur militaire. Il s'est empressé de supprimer l'emploi de commandant de zone, et a pu rendre ainsi à leurs destinées trois généraux à plumes blanches (les généraux Michel, de Lamaze et Espinasse), de qui les états-majors ont été dissous.

Ancien gouverneur de colonies, habitué à administrer et à organiser, autant qu'à commander, — plus même qu'à commander, — connaissant assez le monde militaire pour ne pas ignorer ses besoins et ses habitudes, ayant vécu assez loin de lui pour échapper à l'influence des camaraderies, il s'est trouvé en excellente posture pour accomplir des réformes nécessaires et pour réaliser des progrès déjà sensibles.

D'entrée de jeu, il a secoué le joug de la bureaucratie. Il a déclaré la guerre à la paperasse. Il a protesté contre l'asservissement à des routines. Il a recommandé de se libérer des règlements et de recourir au bon sens. Il a enfin supprimé le vain verbiage de la correspondance officielle, les formules de politesse démodées, les : *J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien...* Et tout ceci s'est fait sans bruit, par de petites circulaires qui n'avaient l'air de rien du tout, comme on dit, du genre de celle-ci, par laquelle il modère l'emploi des dépêches officielles :

L'habitude d'envoyer des télégrammes a été surtout justifiée au début des opérations ; elle s'est maintenue plus encore en raison de la commodité qu'offre leur rédaction que par la nécessité d'atteindre rapidement le destinataire.

Rien n'empêche de donner aux lettres la même brièveté...

Voilà ! Et tout est dit. Et une réforme se trouve accomplie d'un trait de plume. Oh ! une bien petite réforme, en vérité, mais devant laquelle pourtant, depuis un siècle, on avait reculé, ou tout au moins depuis 1870. La proclamation de la République aurait dû faire dis-

paraître la phraséologie à laquelle l'ancien régime se complaisait et que l'Empire avait remise en honneur, par réaction contre la simplicité démocratique de l'époque révolutionnaire.

L'ancien résident général de Madagascar a montré beaucoup de netteté, d'adresse, d'énergie et de promptitude. Il a fait quelques exemples en frappant des personnages de haut rang. Il l'a fait d'ailleurs ouvertement, alors que le G. Q. G. a jeté un voile sur les exécutions auxquelles il s'est livré.

Malgré ce mystère, on ne peut ignorer que la guerre a fait une consommation terrible de généraux : plus de la moitié sont tombés en disgrâce et, au jour de la liquidation finale, le haut commandement sortira de la bagarre froissé et meurtri. On se demandera, comment tant d'officiers ont pu arriver aux plus hautes situations à qui faisaient défaut ou le savoir, ou le caractère, ou l'intelligence... à moins qu'on ait simplement voulu les punir de n'avoir pas eu de chance. Procédé renouvelé du grand Frédéric. Il ne favorisait que ceux qui réussissaient. *Vae victis* !

Et nous voici au quatrième ministre dont l'histoire, au moment où j'écris, appartient à l'avenir.

BIBLIOGRAPHIE

Sauvons la Suisse, par Maurice Jeanneret, professeur. Une brochure de 16 pages grand in-8. Neuchâtel, 1916. Imprimerie nouvelle A. Delapraz. Prix, 30 centimes.

Cette brochure appartient, avec celle de M. Bovet-Grisel, à la série des publications qui ne manqueront pas d'étudier la crise suisse. Elle reproduit les articles publiés par l'auteur dans le *National suisse*. Ces articles disent les dangers constatés et les remèdes à leur appliquer. Ils concluent par le mot d'ordre de la rénovation nécessaire : Fierté et Volonté. F. F

La crise politico-militaire en Suisse. Ses origines, par M. Richard Bovet-Grisel. Une brochure de 24 pages in-8. Delémont, 1916. Boéchat & Cie, imprimeurs-éditeurs. — Prix, 30 centimes.

M. Bovet-Grisel nous donne la reproduction de ses articles du *Démocrate* sur la crise politique de la Suisse. Ils relèvent, eux aussi, de la documentation à conserver, car ils résument avec clarté les grosses questions soulevées et les voient de haut. F. F.